



Parc
Jean-Drapeau

Plage Jean-Doré Règlements 2022

Société du
parc Jean-Drapeau

Juin 2022

La capacité maximale de baigneurs dans l'enceinte de la plage est de 2000 personnes

La baignade est autorisée seulement lorsqu'il y a des sauveteurs en poste, soit de 11 h à 18 h la semaine et de 10 h à 19 h 30 les samedis et dimanches.

1. Dispositions générales :

- 1.1 La baignade est autorisée seulement lorsqu'il y a des sauveteurs en poste.
- 1.2 Les enfants de moins de 8 ans doivent en tout temps être à portée de main d'une personne de 16 ans et plus dans la zone de baignade selon les ratios ci-dessous :
 - 1.2.1 0 à 24 mois : 1 adulte / 1 enfant
 - 1.2.2 25 mois à 8 ans : 1 adulte / 3 enfants
- 1.3 Porter un maillot de bain, c'est-à-dire un vêtement qui sert uniquement à la baignade et qui permet de nager librement (couche-maillot obligatoire pour les nourrissons).
- 1.4 Suivre les indications du personnel lorsqu'il y a un coup de sifflet.
- 1.5 Respecter les règles d'accompagnement et les obligations de surveillance des jeunes enfants.
- 1.6 Vérifier la profondeur de l'eau et choisir une section de la Plage adaptée à ses habiletés.
- 1.7 N'utiliser que les ceintures de sécurité (ballon dorsal ou ceinture hippopotame) et les vestes de flottaison individuelles (VFI) en guise de support à la baignade.
- 1.8 Il est interdit de prendre des photos ou vidéos des utilisateurs de la Plage Jean-Doré.
- 1.9 Il est interdit de sauter tête première, de monter sur les épaules d'une autre personne et/ou bousculer un autre baigneur.
- 1.10 Il est interdit d'utiliser des masques de plongée, palmes, tuba, jeux gonflables, les ballons et les disques volants (frisbee) à la Plage.
- 1.11 Il est interdit de fumer et de vapoter dans un rayon de neuf (9) mètres des entrées de la Plage Jean-Doré. Il est davantage interdit de faire une utilisation de cannabis dans ce même rayon précité ou tout autre lieu visé d'une interdiction.
- 1.12 Il est interdit d'utiliser son haut-parleur personnel pour diffuser de la musique.
- 1.13 Il est interdit d'apporter son alcool personnel sur le site, toute boisson alcoolisée doit être achetée et consommée à l'aire de restauration de la Plage.
- 1.14 Il est interdit d'apporter des contenants de verre (les bouteilles en plastique sont permises).
- 1.15 Il est interdit d'apporter un animal de compagnie, y compris ceux tenus en laisse.
- 1.16 Il est interdit d'apporter un accessoire roulant (vélo, planche à roulettes, patins, trottinette) dans l'enceinte de la Plage.
- 1.17 Il est interdit d'utiliser un barbecue ou autre appareil de cuisson sur le site.
- 1.18 Il est interdit de nourrir les animaux.
- 1.19 Il est interdit de pratiquer le canotage et la pêche dans le secteur de la Plage Jean-Doré.



Les responsables de l'installation aquatique ont toute autorité et se réservent le droit de sanctionner et d'expulser toute personne qui enfreint un des règlements cités ci-dessus ou qui nuit aux activités, à la sécurité des autres baigneurs ou qui fait preuve de manque de respect, civilité ou politesse.

L'accès à l'installation pourrait également être refusé à toute personne démontrant des facultés affaiblies.

Le parc Jean-Drapeau n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

EN CAS D'URGENCE :

Un long coup de sifflet indique une urgence. Si ce signal est entendu, tous les baigneurs doivent s'immobiliser et suivre les directives.

Les sauveteurs et les responsables de la piscine doivent être automatiquement informés de tout accident ou incident.